

# Protectionnisme

Le repli sur soi devient-il la règle ?

Les récentes crises ont-elles réveillé le  
protectionnisme ?

Léa SCHÜLER

Inflation Reduction Act : la réponse  
européenne est-elle à la hauteur ?

Olivier MARTY

Un retour de la "préférence  
européenne" ?

Amicie FONLLADOSA



## PROTEGER OU OUVRIR ?

LEA SCHÜLER

"Protectionnisme", un mot tabou, mal vu encore il y a quelques années, synonyme d'enfermement sur soi et de peur d'autrui : "*très mauvaise chose*" pour Nicolas SARKOZY, "*pire des réponses*" pour François HOLLANDE.

Aujourd'hui, cette conception a changé et ce terme a le vent en poupe. Peut en témoigner Emmanuel MACRON qui a fait les louanges d'"*une Europe qui protège*" mais qui déclamait que "*le protectionnisme, c'est la guerre, c'est un mensonge, c'est le repli*" lors de sa campagne de 2017.

Mais au-delà de la démagogie politique, cette notion s'impose désormais comme sujet majeur. Les Etats-Unis n'hésitent plus à afficher ouvertement le soutien massif à leur économie à travers l'*Inflation Reduction Act* (IRA).

Alors cessons d'être naïfs et agissons pour pouvoir jouer à armes égales avec les Etats-Unis et la Chine. Pour autant, ne renions pas la doctrine économique qui est le socle de l'Union Européenne, celle du libre-échange qui a stimulé la croissance et l'innovation.

Entre un protectionnisme farouche et une mondialisation naïve, à marche forcée, nous pensons qu'une troisième voie existe.

Pour préserver l'Europe, il faut préserver l'emploi, l'innovation, la souveraineté et donc l'industrie. Cela doit nécessairement passer par une forme de protection et une réinterprétation des règles.

Pour autant, ne tombons pas dans le piège d'une escalade protectionniste avec nos partenaires économiques qui serait alors délétère en termes de répercussions économiques et sociales.

## SOMMAIRE

### Dossier

*Protectionnisme : Le repli sur soi devient-il la règle ?*

3 Les récentes crises ont-elles réveillé le protectionnisme ?  
*par Léa SCHÜLER*

5 *Inflation Reduction Act* : la réponse européenne est-elle à la hauteur ?  
*par Olivier MARTY*

8 Un retour de la "préférence européenne" ?  
*par Amicie FONLLADOSA*

# LES RÉCENTES CRISES ONT-ELLES RÉVEILLÉ LE PROTECTIONNISME ?

LÉA SCHÜLER

Interrogée sur la radio BFM sur le plan de relance économique américain qui interdit l'achat de fer ou d'acier étranger pour les projets d'infrastructures financés par ce plan, Christine LAGARDE a répondu que le « *protectionnisme est un mal nécessaire* ». Elle ajoute cependant que ces mesures devaient avoir un « *caractère temporaire* » et être mises en œuvre de « *manière concertée* ». Cet enregistrement ne date pas de 2023 mais de 2009 et Christine LAGARDE n'était alors pas Présidente de la Banque centrale européenne mais ministre française de l'économie. Etrange comparaison avec la situation actuelle suite à l' « *Inflation Reduction Act* » (IRA) américain.

*Qu'est-ce que le protectionnisme ?*

Le débat autour de la notion de protectionnisme, ou plutôt à ses débuts de mercantilisme, apparaît au début du XIX<sup>ème</sup> siècle et a été introduit par des auteurs libéraux français, allemands et américains qui se méfient de la puissance commerciale britannique. Ses partisans le définissent alors comme l'expression d'une solidarité nationale entre classes sociales face aux contraintes du marché mondial.

On retrouve aussi cette notion dans le contrat social de Rousseau : renoncer à la violence individuelle pour une protection collective émanant de l'expression de la volonté générale. Paradoxalement, loin de la connotation péjorative qu'on lui trouve aujourd'hui, le protectionnisme était plutôt présenté positivement dans ses fondements.

Avant la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle, le monde était plutôt protectionniste. Des échanges existaient, mais concernaient surtout des biens rares et de luxe comme la soie, le thé, la porcelaine, les épices. Les grandes découvertes de l'Inde et de l'Amérique à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle accélèrent les échanges. Cependant, il faut attendre le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle pour entrer véritablement dans la première mondialisation.

*Lien entre crises et protectionnisme ?*

Pour nombre d'économistes, le krach boursier de 1929 représente l'événement qui a réellement vu se matérialiser le protectionnisme. Suite à cette crise boursière, la loi *Hawley-Smoot*, promulguée en juin 1930, avait augmenté les droits de douane à l'importation de plus de 20,000 types de biens (environ un tiers du commerce des Etats-Unis). D'autres pays, par mesure de rétorsion, avaient également augmenté leurs taxes à l'importation. Si ces mesures de protectionnisme avaient été mises en place pour répondre à une crise conjoncturelle, elles ont été en partie à l'origine de la crise structurelle mondiale qui a suivi.

La crise financière de 2008 a représenté un véritable tournant dans le protectionnisme moderne.

Comme cité en introduction, nous avons pu observer une augmentation des velléités de protection des économies et des tarifs douaniers. Les pays n'ont heureusement pas reproduit les mêmes erreurs des années 1930 et ils ont réussi à coordonner les plans de relance économiques.

Les Etats ont toutefois augmenté les mesures protectionnistes depuis 2009 avec 20 à 40 mesures de type droit compensatoire et *anti-dumping* mises en place parmi les pays développés du G20 chaque année. L'élection de Donald TRUMP aux Etats-Unis, clamant haut et fort son intérêt pour le protectionnisme et les guerres commerciales, marque la fin d'une ère.

De surcroit, la pandémie de la Covid-19 et, dans une moindre mesure, l'invasion russe en Ukraine ont montré que la mondialisation avait ses limites. L'approvisionnement de médicaments ou de masques fabriqués en Asie pour soigner sa population en cas de crise majeure n'est pas toujours possible et il est primordial de pouvoir compter sur sa propre production.

Nous réalisons que la politique est l'unique façon de juguler les impacts négatifs du libre-échange sur l'économie, et que le marché seul serait incapable d'y répondre. C'est dans ces moments que l'interventionnisme des Etats se fait le plus fort.



# INFLATION REDUCTION ACT : LA RÉPONSE EUROPÉENNE EST-ELLE À LA HAUTEUR ?

OLIVIER MARTY

Au terme d'une période de stupeur, de divergences d'appréciations, et d'initiatives diplomatiques diverses, la Commission européenne a présenté le 16 mars dernier une pièce essentielle de sa riposte à « *Inflation Reduction Act* » (IRA) américain. Une proposition de règlement visant le déploiement d'une « *industrie neutre en carbone* » (NZIA, en anglais) a été intégrée au « *plan industriel pour un Pacte vert* » annoncé en janvier par la présidente VON DER LEYEN au Forum de Davos. En réaction au plan massif des États-Unis pour promouvoir le verdissement de leur industrie, l'exécutif communautaire entend favoriser le déploiement massif de technologies vertes par le biais de réglementations aidantes, d'un déploiement de financements nouveaux et de partenariats industriels et commerciaux. Ces mesures sont-elles appropriées et suffisantes pour pallier le risque réel de délocalisation outre-Atlantique des industries européennes, induit par le texte américain ?

*L'IRA est une initiative législative compréhensible en même temps qu'un acte unilatéral*

« *Inflation Reduction Act* » américain est l'un des nombreux paquets législatifs majeurs que le Président Joe BIDEN a fait voter ces dernières années. On en connaît les motivations profondes : Washington souhaite rehausser ses engagements climatiques, accroître son autonomie vis-à-vis des technologies vertes chinoises, renforcer la base industrielle du pays et lutter contre l'inflation. Du point de vue américain, le texte est positif à plusieurs égards : il sert les intérêts stratégiques de

la nation et vise dans le même temps la réduction progressive du déficit budgétaire, une plus grande progressivité fiscale et une meilleure couverture santé. Les partenaires des États-Unis devraient se réjouir, selon l'administration américaine, d'observer une contribution majeure à la lutte mondiale contre le réchauffement de la planète, fut-ce au prix d'une violation flagrante des règles internationales du commerce induite par des mesures ouvertement protectionnistes.

Le texte de loi, on le sait, est particulièrement problématique pour le reste du monde. En déployant près de 370 milliards de dollars de crédits d'impôts et de subventions au bénéfice de technologies vertes à la condition que celles-ci soient produites ou assemblées sur le sol américain ou dans des pays liés par un accord de libre-échange, il fournit un cadre puissamment incitatif pour favoriser l'investissement d'entreprises étrangères aux États-Unis. Les résultats ne se sont pas fait attendre : depuis août dernier, on a comptabilisé quelques 90 milliards de dollars d'investissements verts nouveaux aux États-Unis et de nombreux géants européens, tels que les constructeurs automobiles BMW et Volkswagen, l'énergéticien italien ENEL ou le producteur de batteries suédois Northvolt sont en train de considérer l'opportunité d'une expansion outre-Atlantique. D'après l'association américaine « *Clean Power* », une dizaine d'usines étrangères se sont déjà installées dans le pays.



La puissance de l'inflexion américaine, la simplicité du cadre d'aides et la prévisibilité des mesures se conjuguent aux avantages comparatifs des États-Unis (énergie bon marché – 3 à 5 fois moins chère qu'en Europe – dollar fort, inventivité prodigieuse, marché profond) pour assurer un véritable risque de délocalisation d'entreprises, notamment en Europe. Le Vieux continent pâtit de son côté d'une compétitivité plus faible, d'un marché unique de l'énergie et de la finance qui demeure fragmenté, d'un système supranational de décision lourd et lent, d'aides nationales et européennes déjà substantielles mais complexes. D'après la banque Crédit Suisse, l'IRA devrait favoriser 1,7 trillions de dollars d'investissements dans la « *green tech* » aux États-Unis sur les dix prochaines années.

*L'UE a réagi tardivement avec un paquet de mesures complexes et différentes*

L'Union européenne a été prise à contrepied par ce nouvel acte unilatéraliste des États-Unis, qui fait suite à d'autres actions mal reçues, tel que l'accord AUKUS sur les sous-marins australiens : la présidente de la Commission a initialement salué l'initiative américaine au titre de sa portée climatique... En revanche, le patronat européen, le Commissaire au marché intérieur Thierry BRETON, et certains États membres, dont la France, se sont très vite alarmés. Un débat entre les partisans du laisser-faire et des voix plus interventionnistes s'en est suivi, tandis que des manœuvres diplomatiques franco-allemandes puis une visite d'Ursula VON DER LEYEN à Washington en février tentaient d'obtenir des concessions. Les résultats de ce dernier voyage ont été maigres : le Président BIDEN a accepté le principe d'une concertation douteuse avec l'UE sur les dispositifs de soutien et le partage d'informations stratégiques dans le cadre d'un nouveau forum et exempté certains véhicules européens des mesures.

La riposte européenne, annoncée dans son principe à Davos, a pris la forme d'un « *plan industriel pour un Pacte vert* ». Ce programme politique faitier complète le désormais fameux « *Pacte vert européen* » avalisé fin 2019 par le Conseil européen afin d'assurer la neutralité carbone de l'Union européenne à l'horizon 2050. Le plan industriel a pour but de renforcer la compétitivité de l'industrie verte européenne et de favoriser le développement de technologies clés pour la transition énergétique. Il prend appui sur le marché unique et sur deux programmes existants, de relance, « *Next Generation EU* », et d'autonomie énergétique vis-à-vis de la Russie, « *RePowerEU* ». Il repose sur quatre piliers : i) un meilleur environnement règlementaire ; ii) une accélération de l'accès aux financements publics et privés ; iii) un soutien au développement des « *compétences vertes* » et iv) une politique commerciale renforçant les chaînes de valeur technologiques.

Au plan règlementaire, la Commission entend faciliter la mise sur le marché de technologies clés (i.e., batteries, électrolyseurs, turbines à vent, stockage de carbone, hydrogène) notamment par le biais des marchés publics, harmoniser leurs standards et alléger d'éventuelles procédures judiciaires les concernant afin de promouvoir une proportion de production domestique d'ici 2030. Au plan financier, on note un relâchement du dispositif sur les aides d'État, avec la mise en place d'un nouveau cadre temporaire et une volonté de favoriser les financements privés et européens, éventuellement par le biais d'un nouveau « *fonds européen de souveraineté* » actuellement à l'étude. Le volet « *compétences* » vise la formation professionnelle *via* des académies dédiées, tandis que la politique commerciale promeut de nouveaux accords de libre-échange, la création d'un club de pays concernés par les matériaux critiques et le développement de partenariats industriels.

*Des éléments positifs, toutefois mal accueillis par les milieux d'affaires*

Le dispositif présenté par la Commission a le mérite de fournir une réponse politique à l'unilatéralisme américain. Il marque une ambition industrielle renouvelée, qui fait écho à l'*aggiornamento* plus général observé dans ce domaine depuis quelques années, et assume une forme de préférence européenne sans verser dans un protectionnisme ouvert. Il contient des dispositions utiles, telles que l'harmonisation des standards, l'ajustement des réglementations aux projets très innovants, ou une utilisation plus efficiente des financements publics et privés, notamment par le biais du nouveau programme « *Invest EU* ». Cependant, il se présente essentiellement sous la forme d'un ensemble de politiques très complexes et devant encore être négociées et non d'un « *business case* » simple et prévisible, à l'instar des mesures américaines.

Plus particulièrement, on peut relever plusieurs insuffisances à la proposition européenne. Les technologies promues par la Commission ne sont pas toutes franchement à la frontière technologique, pas toute innovantes, et pourraient être en partie mieux développées par le biais du commerce avec des pays disposant de meilleurs avantages comparatifs et donc d'une offre plus compétitive. Les mesures visant à développer la compétitivité par le biais d'un approfondissement du marché unique de l'énergie ou de la finance, avec notamment le développement d'une Union des marchés de capitaux, sont faibles. La réforme du marché de l'électricité, utile à la baisse du coût de l'énergie, est certes envisagée, mais semble être très difficile. Et le double risque de gaspillage de ressources financières et de fragmentation du marché intérieur par le biais des aides d'États semble réel.

Pour l'heure, le patronat européen semble très sceptique. La dirigeante du chimiste Solvay, Ilham KADRI, pointe la lourdeur du dispositif européen, qui ne donne pas, selon elle, « *des raisons simples d'investir en Europe* » ni « *un level playing field de compétitivité avec les Etats-Unis* ». Le patron du géant de la biotech et des matériaux allemands Merck déclare pour sa part que « *le cadre européen ne pose pas les bases de la compétitivité* ». Cet avis est également partagé par le groupe de chimie américain Dow, pour qui le « *Net Zero Industrial Act* » (NZIA), présenté en mars, « *ne permet pas de favoriser réellement l'investissement dans la décarbonisation* ». Des doutes semblables ont été exprimés par des représentations d'intérêts industriels, qui pointent, outre la complexité, soit le manque de financements, soit les atteintes au libre-échange.

*Olivier Marty enseigne l'économie européenne à Sciences Po et à l'Université de Paris*

# UN RETOUR DE LA "PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE"?

AMICIE FONLLADOSA

La préférence européenne est un concept qui consiste à favoriser les produits et les entreprises de l'Union européenne (UE) sur son marché intérieur par rapport à ceux des pays tiers. Cette politique a été mise en place dans les années 1960 pour protéger les industries européennes émergentes de la concurrence internationale. Cependant, avec la libéralisation des échanges et la mondialisation, la préférence européenne a été progressivement abandonnée au profit d'une politique de libre-échange. Récemment, certains États membres de l'UE, ainsi que des acteurs économiques et politiques, ont appelé à un retour à la préférence européenne. Les raisons évoquées incluent la protection des entreprises et des emplois européens, la réduction de la dépendance de l'UE à l'égard des pays tiers et la promotion des normes européennes en matière sociale, environnementale et de qualité. Le contexte actuel est également marqué par les tensions commerciales avec les États-Unis et la Chine, ainsi que par la crise sanitaire de la COVID-19, qui a révélé la vulnérabilité de l'UE face à la dépendance de certains secteurs clés vis-à-vis de pays tiers. Dans ce contexte, la préférence européenne est perçue par certains comme une réponse possible pour renforcer la compétitivité de l'UE et protéger ses intérêts économiques et stratégiques. Cependant, cette politique peut également entraîner des risques de protectionnisme et de conflits commerciaux avec les pays tiers, ainsi que des implications pour les relations internationales et la coopération mondiale. Dans ce contexte, il s'agit de se questionner sur l'avenir de la préférence européenne et du protectionnisme qui en découle : est-ce un mal nécessaire à la survie de l'Union européenne ?

*Quel bilan tirer de la politique de concurrence de l'Union européenne ? Quels sont les enjeux de la préférence européenne ?*

Depuis la ratification du Traité de Rome en 1957, la construction européenne s'est fondée sur l'encouragement d'une concurrence libre et non faussée pour faciliter la circulation des échanges commerciaux au sein du marché intérieur. Bien que l'Union européenne ait la compétence exclusive de définir les règles de la concurrence, la mise en œuvre de ces dernières est partagée entre la Commission européenne *via* sa Direction générale de la concurrence et les autorités nationales de régulation de la concurrence (comme l'impose le principe de subsidiarité) telles que l'Autorité de la concurrence en France pour ne citer que cet exemple. Au début des années 2000, cette politique de concurrence a dû s'aligner sur des objectifs de long terme, incarnés par la stratégie de Lisbonne (2000), qui visait à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Cette stratégie a été poursuivie par la stratégie Europe 2020 (2010). De plus, cette politique a dû tenir compte d'un contexte international caractérisé par la concentration des entreprises, avec une politique de concurrence plus souple outre-Atlantique et un système de capitalisme d'État en Chine, qui encourage le développement de nouvelles multinationales géantes. Il convient de distinguer trois grandes familles d'instruments de la politique de concurrence de l'UE : l'antitrust, le contrôle des aides de l'État accordées aux entreprises, le contrôle des



concentrations qui veille à ce que les opérations de fusion ne diminuent pas significativement la concurrence effective sur les marchés et la politique de clémence qui permet aux entreprises de dénoncer les cartels dont elles font partie sans s'exposer à des amendes. Cette « *petite politique industrielle qui ne porte pas son nom* » comme la nommait l'économiste et président de l'Autorité de la concurrence Emmanuel COMBE était censée améliorer les performances européennes tout en lui procurant les clés d'émancipation vis-à-vis des États-Unis ou de la Chine.

Mais le constat est pourtant aujourd'hui sans appel : la politique de concurrence qui avait pour objectif de faire du marché européen un marché compétitif à l'échelle mondiale et une force pour l'économie et l'industrie européenne donne place à un marché qui asphyxie les économies nationales au détriment de la puissance européenne. En effet, ce qui fait de l'Union européenne une puissance normative – en tant qu'elle promeut des idéaux en matière de paix, de défense, d'écologie et de gouvernance et en même temps qu'elle impose des normes – ne permet pas de concurrencer les géants mondiaux qui n'ont aucun mal à s'abstraire des réglementations européennes et à privilégier leur économie nationale voire à imposer leurs normes à l'Union européenne. Pensons au simple exemple de l'extraterritorialité du droit américain qui, par le *Deal of Justice*, s'impose par la simple utilisation du dollar (50% des transactions mondiales) ou encore à la Chine qui se garde de déclarer la part de subvention de la part de l'État que reçoivent ses entreprises depuis son entrée dans l'OMC (Organisation mondiale du commerce) alors même que celle-ci l'impose. Dans ses conditions, l'idée d'une préférence européenne accrue a le vent en poupe, mais quels en sont les enjeux et les risques ?



- Augmentation des coûts : Les mesures protectionnistes, telles que les droits de douane et les quotas, peuvent entraîner une augmentation des coûts pour les entreprises européennes. Ces coûts peuvent être répercutés sur les consommateurs, ce qui peut entraîner une baisse de la demande et une baisse de la compétitivité des entreprises européennes.
- Réponse des partenaires commerciaux : Les partenaires commerciaux de l'UE peuvent répondre aux mesures protectionnistes en adoptant des mesures similaires. Cela peut entraîner une escalade des tensions commerciales et une baisse des échanges commerciaux entre l'UE et ses partenaires, ce qui peut nuire à l'économie européenne.
- Perte d'accès aux marchés étrangers : Les mesures protectionnistes peuvent entraîner une perte d'accès aux marchés étrangers pour les entreprises européennes. Cela peut nuire aux exportations européennes, qui représentent une part importante de l'économie européenne.
- Perte de crédibilité : Le protectionnisme européen peut également nuire à la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur mondial. Cela peut avoir des conséquences sur la diplomatie européenne et la coopération internationale dans d'autres domaines.

*Faut-il donc ramener la préférence européenne au cœur de la politique de la concurrence aujourd'hui en vigueur ?*

Bien évidemment, au cœur du fonctionnement de l'Union européenne doit se trouver la préférence européenne sans laquelle l'UE ne perdurera pas. En effet cette politique doit être replacée au cœur de la politique de concurrence de l'UE. Elle peut permettre de soutenir les entreprises européennes en favorisant leur accès aux marchés publics de l'UE, renforçant ainsi leur compétitivité. Elle peut également permettre de protéger les intérêts économiques de l'UE face à des concurrents étrangers en protégeant les secteurs clés de l'industrie européenne et peut également contribuer à l'emploi et au développement économique en encourageant les entreprises européennes à maintenir ou à délocaliser leur production en Europe plutôt que de la transférer dans des pays tiers. Enfin et surtout, la préférence européenne peut aider à construire une identité européenne forte, fondée sur la promotion des valeurs européennes telles que la qualité, l'innovation, la durabilité et les normes sociales et environnementales élevées. Elle est la seule solution qui puisse permettre de contribuer à la protection de l'industrie européenne et à la construction d'une économie européenne forte et compétitive. En effet, un secteur qui en témoigne est celui de la défense : l'Union européenne a désarmé pendant des années et se retrouve dépourvue avec le retour de la guerre en Europe. Les dépenses de défense des pays de l'UE ont augmenté de 20% entre 1999 et 2021, quand leur croissance a été de 60% aux Etats-Unis, de 292% en Russie et de 592% en Chine, a souligné la Commission. La guerre en Ukraine a provoqué un électrochoc. Les Européens ont prélevé dans leurs stocks pour fournir des armes aux Ukrainiens et beaucoup de gouvernements ont relevé leur budget de défense. Il s'agit désormais de dépenser plus, mieux, et d'acheter européen pour la défense commune.



*Comment la mettre en œuvre ?*

D'une part, il s'agit de lutter contre la défaillance du marché en investissant dans la recherche et le développement (R&D), car il y a un risque que le marché sous-investisse par rapport à l'*optimum* social. L'Europe est en retard sur ses concurrents internationaux en matière de R&D et il y a donc de la place pour une intervention publique et des investissements massifs. La politique de la concurrence européenne ne peut être tenue pour responsable de l'insuffisance des dépenses en R&D de l'UE, car les décisions relèvent de choix politiques. Le budget de l'UE en 2018 était de 148 milliards d'euros, avec seulement 11 milliards affectés à la politique de R&D (moins de 10 % du budget communautaire), ce qui montre que les décideurs européens ont la liberté de redéfinir la répartition de ces dépenses. L'article 101 du traité de Rome stipule que les ententes qui affectent négativement la concurrence sont interdites sauf lorsqu'elles contribuent au progrès technique, et la Commission a historiquement favorisé des ententes à cet effet, un plan d'investissement massif dans la R&D européenne est donc incontournable.

De même la politique de la concurrence doit être renforcée mais en relevant de nouveaux défis dans les années à venir que sont d'appréhender le défi du numérique et de l'intelligence artificielle et d'anticiper les défis à venir. L'UE a pris beaucoup de retard qu'il faudra rattraper sous peine de se voir disparaître au profit des géants existants.

D'autre part, il s'agit également de protéger l'UE des ingérences étrangères qui peuvent défendre des intérêts contraires à ceux de l'UE comme en témoigne l'entrisme du Qatar au parlement européen mis en lumière par les derniers scandales de corruption. Le lobbying étranger est souvent subi par l'UE alors qu'elle pourrait faire porter le sien. Les problématiques sont multiples mais chacune d'entre elles trouve des solutions dans le favoritisme européen à condition qu'il soit usé avec parcimonie pour ne pas provoquer des incidents diplomatiques multiples avec ses partenaires commerciaux.

**Les Cahiers du Cercle Orion | Numéro 4 mars 2025**

Président du Cercle Orion : Alexandre MANCINO

Directrice des Etudes du Cercle Orion : Léa SCHÜLER

Avec

Amicie FONLLADOSA et Olivier MARTY

*Pour rejoindre le Cercle Orion, scannez ce QR code :*

